



MIDLAND

ENTREPRISE MICHELIN LISTE DES TAUX

TAUX POUR MILLAGE

MILLES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (ÉQUIPE) **0,344 \$ le mille**

REMARQUES

1. Les taux ci-dessus s'appliquent à tous les trajets en équipe et sont payés selon le nombre total de milles attribués par le service de répartition et parcourus par le véhicule.
2. Si un chauffeur doit rouler en solo, le conducteur a droit à un supplément de 0,09 \$ le mille.
3. S'il fait partie d'une équipe de trois personnes à temps plein, le chauffeur reçoit un supplément de 0,015 \$ le mille.

TEMPS D'ATTENTE (CHARGEMENTS MICHELIN UNIQUEMENT)

Les chauffeurs sont payés pour le temps d'attente relatif au transport de chargements pour le compte des Pneus Michelin dans les cas suivants.

1. Plus quatre (4) heures d'attente d'un nouveau chargement à partir de l'heure d'arrivée prévue aux États-Unis seulement.
2. Un retard de plus de deux (2) heures résultant directement d'un bris mécanique sur la route.

Nouveau taux horaire à compter du 29 mai 2022

15,00 \$ l'heure par chauffeur / maximum par période de 24 heures = 240,00 \$

LIVRAISONS ET CUEILLETES CHARGEMENTS MICHELIN

CHARGEMENTS MICHELIN 1^{re} livraison ou cueillette : compris dans le taux au mille
Arrêts supplémentaires : 25,00 \$ chacun par chauffeur

CHARGEMENTS AUTRES QUE MICHELIN 1^{re} livraison ou cueillette : 25,00 \$ par chauffeur
Arrêts supplémentaires : 5,00 \$ chacun par chauffeur

ALLOCATION POUR PASSAGE FRONTALIER

Pour chaque passage frontalier, tant vers le nord que vers le sud, les chauffeurs sont payés comme suit :

- Chaque passage frontalier - 5,00 \$ chacun par chauffeur

TEMPS MORTS (CHARGEMENTS AUTRES QUE MICHELIN)

Les chauffeurs ont droit à une allocation pour temps mort s'ils participent au transport de chargements autres que ceux de Michelin. Les conditions pour bénéficier de cette allocation sont les suivantes :

1. L'unité est vide et prête à être rechargée avant midi, mais n'est pas rechargée avant le lendemain.
2. Si l'unité est déchargée après midi, le temps mort est comptabilisé après un délai de 24 heures.
3. L'unité est arrivée à l'heure au rendez-vous de livraison prévu.
4. Le chauffeur n'a pas refusé un chargement.
5. Le chauffeur a des heures de travail à offrir.
6. Le chauffeur n'est pas à son terminal d'attache.

Les allocations pour temps mort sont les suivantes :

- États-Unis - 35,00 \$ par chauffeur
- Québec et Ontario - fins de semaine seulement, 25,00 \$ par chauffeur

PRIMES

Chaque chauffeur reçoit une prime de 1 500 \$ (montant net des retenues salariales), qui est versée tous les six (6) mois à partir de la date d'entrée en service du chauffeur au sein du parc Michelin. Les conditions de versement de la prime sont les suivantes :

1. Le chauffeur doit avoir travaillé à temps plein dans le secteur Michelin et avoir roulé au moins 16 000 milles par mois en moyenne (96 000 milles en six mois).
2. Le chauffeur ne doit pas avoir eu d'accident évitable au cours de ces six mois.
3. Le chauffeur doit avoir respecté la politique de l'entreprise en matière d'uniforme pendant la période visée par la prime.

PRIME DE MAINTIEN EN POSTE

Depuis le 2 octobre 2022, les chauffeurs ont droit à une prime de fin d'année supplémentaire de 0,05 \$ le mille. Pour 2022, le chauffeur doit avoir été affecté à l'itinéraire Michelin du 2 octobre à la fin de l'année. La prime est établie en fonction de tous les milles payés que le camion a parcourus entre les 2 octobre et 24 décembre 2022. Elle est versée au début de 2023.

Cette prime de maintien en poste est conservée pour toute l'année 2023. Pour être admissible, un chauffeur doit avoir travaillé sur l'itinéraire Michelin durant toute l'année civile et est rémunéré pour tous les milles payés parcourus par le camion pendant l'année. Cette prime est versée au début de 2024.